

PROVENCE / ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

VAR

toulonpub@lamarseillaise.fr - Tél. 04 91 57 75 42



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÉFECTURE DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT
- COMMUNE DE FRÉJUS -

Par arrêté préfectoral du 18 octobre 2019, une enquête publique environnementale est ouverte **du 25 novembre 2019 au 11 décembre 2019 inclus**. Elle concerne la demande d'autorisation, présentée par la société SOFOVAR d'exploiter un centre de regroupement/tri/transit de déchets dangereux et non-dangereux, situé avenue des Lions, ZAC Pôle Production Capitou Nord, à Fréjus (83600).

Dans le cadre de l'évolution des activités de son établissement, la société SOFOVAR souhaite développer ses activités existantes (gestion et tri des fers et métaux, déchets d'équipements électriques et électroniques - DEEE) et se diversifier en s'orientant vers la dépollution et la déconstruction de bateaux de plaisance et de sports hors d'usage (BPSHU) ainsi que la dépollution d'engins hors gabarit (wagons par exemple). Les activités du site comprendront le tri et l'entreposage de métaux non dangereux, le tri et le broyage de DEEE, le regroupement et l'entreposage de piles et néons, la dépollution et le démantèlement des BPSHU et d'engins hors gabarit, l'entreposage d'amiante, de bouteilles de gaz et la préparation de combustibles solides de récupération (CSR).

Les activités projetées relèvent du régime de l'autorisation au titre des rubriques 2710-1, 2712-2, 2718, 2760-4, 2790, 2791 et 2792-2, du régime de l'enregistrement pour les rubriques 2710-2, 2712-3 a et b, 2713, 2714 et 2716 et de celui de la déclaration pour les rubriques 2711, 2793-2 et 2716 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier, assorti des avis des services de l'Etat est déposé en mairie de Fréjus, place Camille Formigé, (83600) Fréjus, pour être tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures ouvrables au public (tél. 04 94 17 66 00). Il est également consultable, de manière dématérialisée sur un poste informatique mis à disposition au sein de la mairie. Par ailleurs, le public peut en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr> (rubrique : Politiques publiques / Environnement / Plans et projets d'aménagement susceptibles d'impacter l'environnement / Enquêtes publiques / Enquêtes publiques ICPE).

Madame Elisabeth WINKLER, chargée de mission à la DDE et professeur d'histoire et géographie (e.r.), désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulon, se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en mairie de Fréjus à l'adresse précitée :

- le lundi 25 novembre 2019 : de 14h00 à 17h00
- le mercredi 4 décembre 2019 : de 14h00 à 17h00
- le mercredi 11 décembre 2019 : de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent être formulées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, lui être adressées, au siège de l'enquête, par lettre recommandée ou par courrier électronique à l'adresse suivante : sofovarefrejus-epvar@administrations83.net

A l'issue de l'enquête, le préfet du Var sera amené, par arrêté, à autoriser ou refuser l'exercice de cette activité.

Toute personne pourra prendre connaissance en Préfecture du Var (bureau de l'environnement et du développement durable) et en mairie de Fréjus, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant un an sur le site internet de la Préfecture du Var.

Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de l'exploitant (Société SOFOVAR - 85, av Louis Lépine, 83600 Fréjus) ou auprès du bureau de l'environnement et du développement durable de la Préfecture du Var (avenue du 112ème RI - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX).

201903377

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE COGOLIN

Par arrêté n° 2019/929 en date du 23/10/2019, Monsieur le Maire de Cogolin a prescrit et organisé, au titre du Code de l'Environnement, une enquête publique, portant sur la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet porte sur la création d'un secteur Aa au sein de la zone agricole Ap sur la commune de Cogolin afin de permettre le regroupement des activités de production agricole, de transformation et de commercialisation des produits issus de l'exploitation d'une activité de production et de transformation de cannes de Provence.

La personne responsable de la révision allégée n° 1 du PLU est la commune de Cogolin, représentée par Monsieur le Maire, Marc Etienne LANSADE, dont le siège administratif est situé Place de la République à Cogolin - 83310.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Cogolin, siège de l'enquête, pendant 33 jours consécutifs, du 20 novembre 2019 au 23 décembre 2019 afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Cogolin - Place de la République - 83310 Cogolin ou par voie dématérialisée en utilisant la boîte mail urbanisme@cogolin.fr sur le site internet de la commune www.cogolin.fr Monsieur Olivier VILLEDIEU DE TORCY, désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Toulon n° E19000100/83 du 14/10/2019, recevra le public en mairie les jours suivants :

- le mercredi 20 novembre 2019 de 8 h 30 à 12 h 00
- le lundi 23 décembre 2019 de 14 h à 17 h 00
- le mardi 17 décembre 2019 de 8 h 30 à 12 h 00
- le lundi 23 décembre 2019 de 14 h à 17 h 00.

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la commune de Cogolin auprès du service urbanisme : 04.94.56.65.51. Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de la commune de Cogolin.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables au siège de l'enquête ainsi que sur le site de la commune. Cette consultation pourra se réaliser depuis un poste informatique dédié, en Mairie de Cogolin aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision allégée n° 1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie de Cogolin ainsi qu'en préfecture du Var et sur le site internet de la commune de Cogolin. 201903427

COMMUNE DE POURRIERES ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA MODIFICATION N°10 DU PLU 2ND PARUTION

Par arrêté n° 2019-0013 du 29 octobre 2019, Mr le Maire de Pourrières a ordonné l'enquête publique relative à la modification n°10 du PLU.

A cet effet Mr Malzard a été désigné comme commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera à la mairie du jeudi 21 novembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019 inclus aux heures habituelles d'ouverture de la mairie ; chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations soit :

1. sur le registre d'enquête (version papier),
2. les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Pourrières
3. par voie électronique (version dématérialisée)

sur le site suivant : www.pourrieres.fr

et à l'adresse suivante : enquetepubliquepourrieres@gmail.com

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Pourrières aux jours et heures suivants : le jeudi 21 novembre de 8h30 à 12h (début de l'enquête), le mardi 26 novembre de 14h à 17h, le mercredi 4 décembre de 8h30 à 12h, le lundi 9 décembre de 14h à 17h et le vendredi 20 décembre 2019 de 8h30 à 12h (clôture de l'enquête)

L'arrêté d'enquête publique est consultable en mairie de Pourrières, sur tous les lieux habituels d'affichage, et sur le site internet de la commune.

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions seront transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie de Pourrières ; les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire. Sébastien Bourlin

201903471



RÉSEAU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A LA DECLARATION DE PROJET
DE LA CREATION DE LA HALTE DE SAINTE MUSSE
DANS LA COMMUNE DE TOULON

Une enquête publique, préalable à la déclaration de projet définie à l'article L.126-1 du code de l'environnement, portant sur la création de la halte de Sainte Musse dans la commune de Toulon, est ouverte du 21 novembre 2019 au 23 décembre 2019 (12h) soit 32.5 jours ouvrables.

Le projet de création de la halte de Sainte Musse consiste en la création d'un second arrêt ferroviaire dans la commune de Toulon. Cet arrêt permet notamment la desserte de l'hôpital de Sainte-Musse, le plus important hôpital du Var, et les échanges intermodaux entre le réseau ferroviaire et les autres modes de transports.

Le projet est situé à l'est de la commune de Toulon, sur des terrains propriété de SNCF Réseau et ne nécessite donc pas d'acquisition foncière.

Caractéristiques principales du projet :

- deux quais latéraux de 220 mètres de longueur avec abris pour les voyageurs,
- une passerelle de franchissement de la voie munie de 2 ascenseurs et de 2 escaliers,
- un bâtiment d'entrée de gare (rue Blondel) avec un distributeur automatique de billets,
- un dispositif d'information des voyageurs et signalétique, des caméras de vidéosurveillance
- un abri de 40 vélos,

SNCF Réseau, représenté par la Direction Territoriale Provence – Alpes – Côte d'Azur, est maître d'ouvrage du projet.

Au terme de l'enquête, et dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'enquête, SNCF Réseau pourra se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de la création de la halte de Sainte Musse. Le commissaire enquêteur désigné par ordonnance du 15 octobre 2019 du Tribunal administratif de Montreuil, en charge de la conduite de l'enquête publique, est Monsieur Denis SPALONY Ingénieur en chef, DGST de Ste Maxime en retraite.

Modalités de l'enquête publique :

Pendant la durée de l'enquête publique, le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante : contact-paca@reseau.sncf.fr ainsi que par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Toulon. Ces avis seront consultables sur le site Internet et sur un poste électronique à la mairie de Toulon. L'adresse courrier est la suivante :

Monsieur Denis SPALONY commissaire enquêteur
Halte de Sainte Musse
Mairie de Toulon
Direction ville durable 10e étage Bureau 1014
Avenue de la République - CS 71407
83056 Toulon Cedex

L'enquête se déroulera aux dates précisées ci-dessus et le dossier d'enquête publique sera consultable dans le lieu et aux horaires suivants :

Mairie de Toulon, Direction ville durable, 10e étage Bureau 1014, Avenue de la République, Toulon

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier d'enquête publique et consigner leurs observations sur le registre d'enquête mis à disposition dans le lieu précisé aux jours et heures précités.

L'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête est également téléchargeable sur le site internet de SNCF Réseau :

<https://www.sncf-reseau.com/fr/reseau/paca/halte-ferroviaire-sainte-musse/presentation>.

Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 23 décembre à 12h, sera jugée irrecevable.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans les lieux, aux jours et heures ci-dessous mentionnés : Mairie de Toulon, Direction ville durable 10e étage Bureau 1014 - Avenue de la République - Toulon, le 21/11 de 8h30 à 12h, le 27/11 de 13h30 à 16h30, le 5/12 de 8h30 à 12h, le 18/12 de 13h30 à 16h30 et le 23/12 de 8h30 à 12h.

Le dossier d'enquête publique comprend les pièces suivantes :

- la mention des textes qui régissent l'enquête et la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, ainsi que la décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête par SNCF Réseau (tome A),
- le plan de situation (tome B),
- l'étude d'impact et son résumé non technique (tome C),
- l'avis de l'Autorité environnementale - Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - sur l'étude d'impact, et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage,
- les avis des collectivités et leurs groupements intéressés par le projet (tome E),
- le bilan de la procédure de concertation préalable menée en 2018 (tome D),
- la mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont SNCF Réseau à connaissance (tome A).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront rendus publics pendant un an à compter de la clôture de l'enquête (remise du rapport) : par voie dématérialisée sur le site

<https://www.sncf-reseau.com/fr/reseau/paca/halte-ferroviaire-sainte-musse/presentation> ou au siège de l'enquête publique où ils peuvent être consultés sur support papier.

Toute information peut être obtenue auprès de SNCF Réseau à l'adresse suivante : pamela.bernard@reseau.sncf.fr

Le présent avis d'enquête est inséré en caractères apparents dans deux journaux régionaux : Var Matin et La Marseillaise, affiché en mairie de Toulon, sur le lieu de réalisation du projet et autres panneaux officiels de la ville de Toulon.

201903500

La Marseillaise

Publications d'annonces légales et judiciaires
Rapidité, Efficacité
Bouches-du-Rhône, Var, Hérault et Gard
Devis sur demande

Votre contact: 04 91 57 75 34
ipp@lamarseillaise.fr